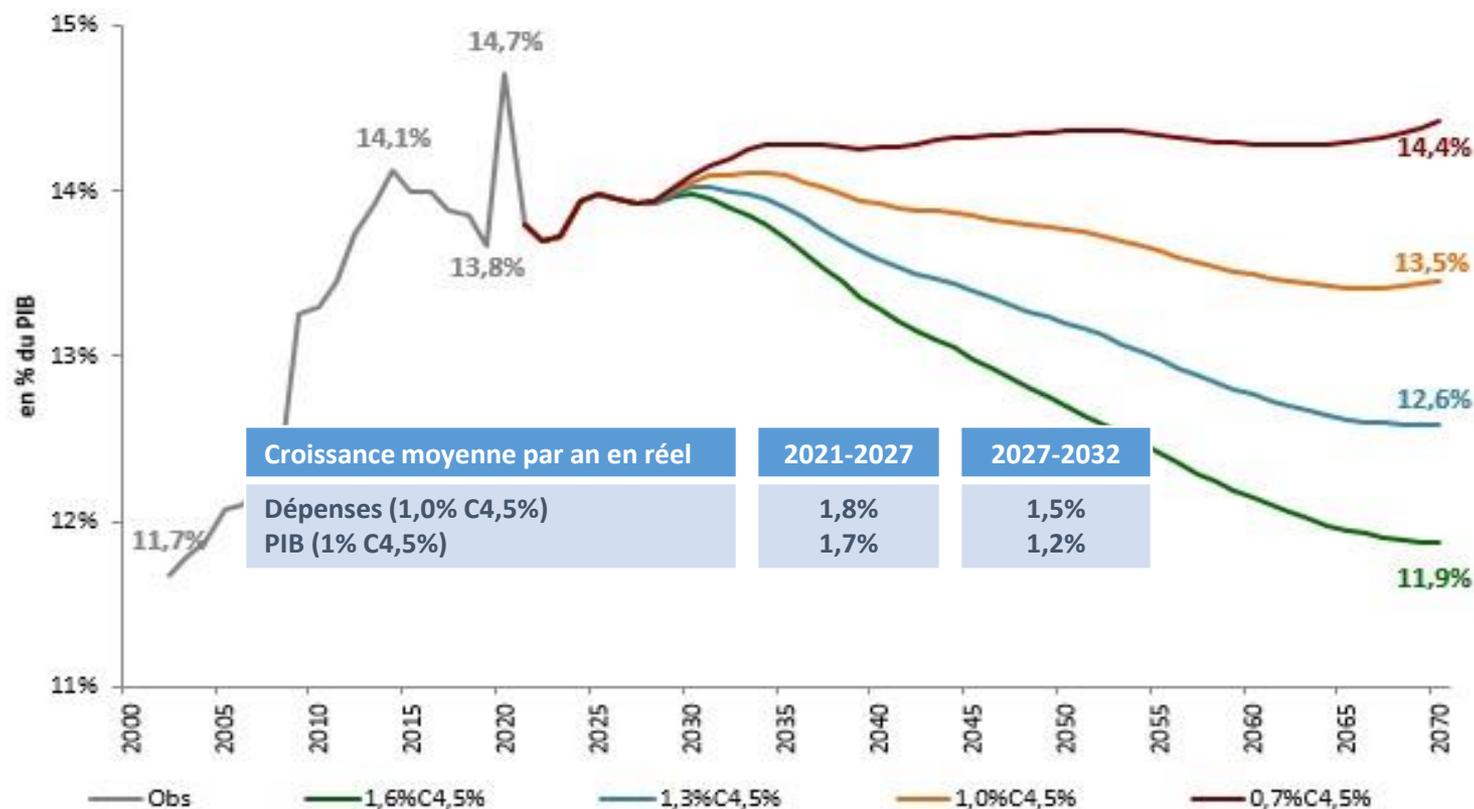


Situation financière du système de retraite, retraites et finances publiques, dettes et réserves

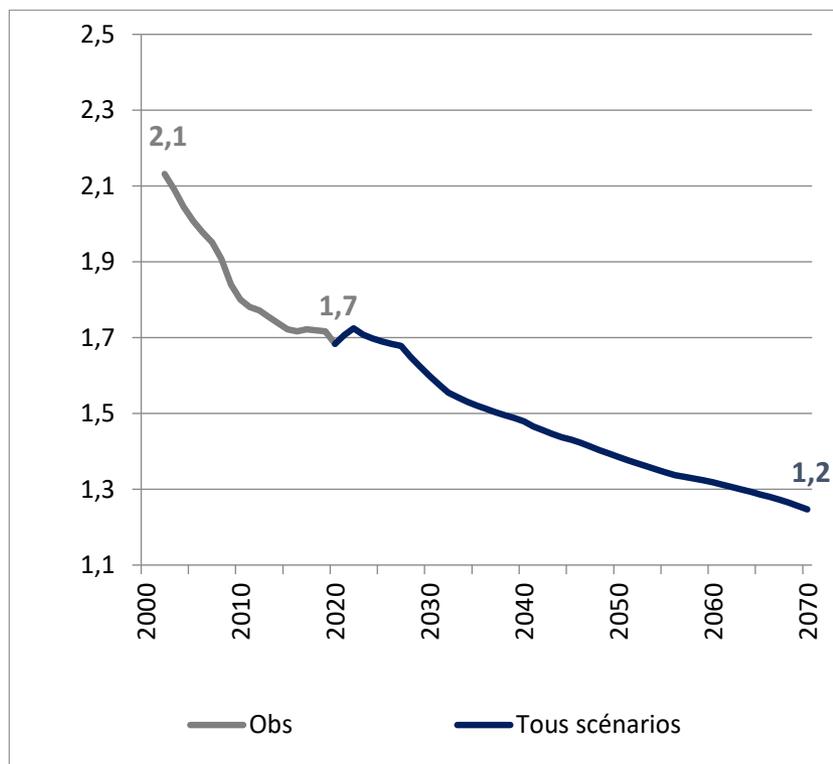
Des dépenses de retraite dans le PIB qui diminuent sauf dans l'hypothèse croissance de la productivité à 0,7 %

Part des dépenses du système de retraite dans le PIB en fonction de quatre hypothèses de croissance annuelle de la productivité horaire du travail à partir de 2032

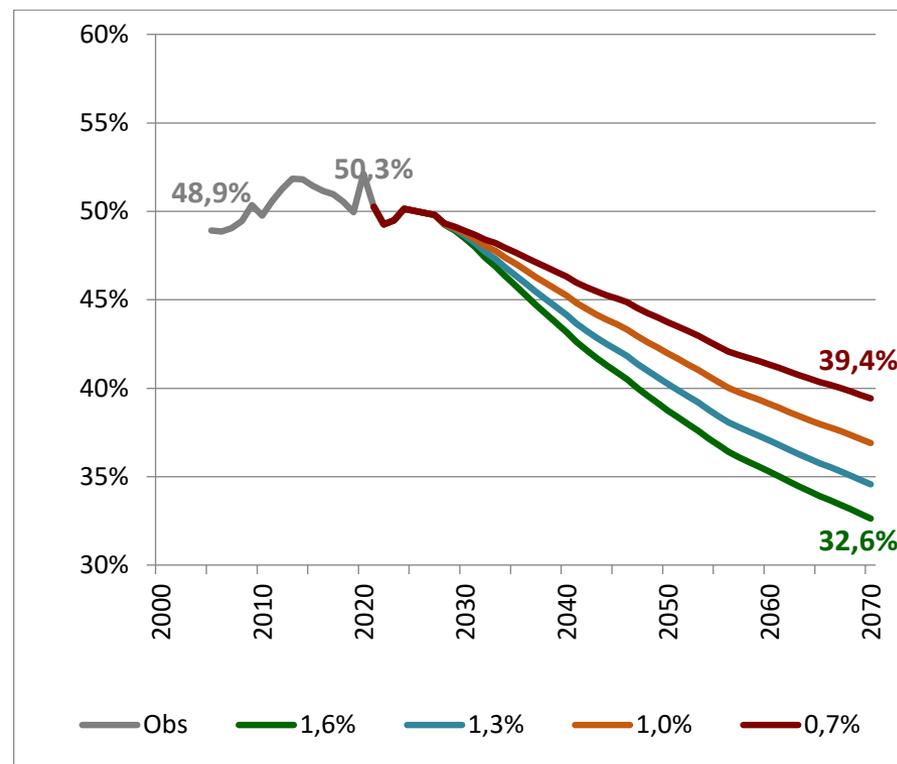


Le vieillissement de la population est compensé par la baisse du niveau relatif des pensions

Ratio cotisants / retraités

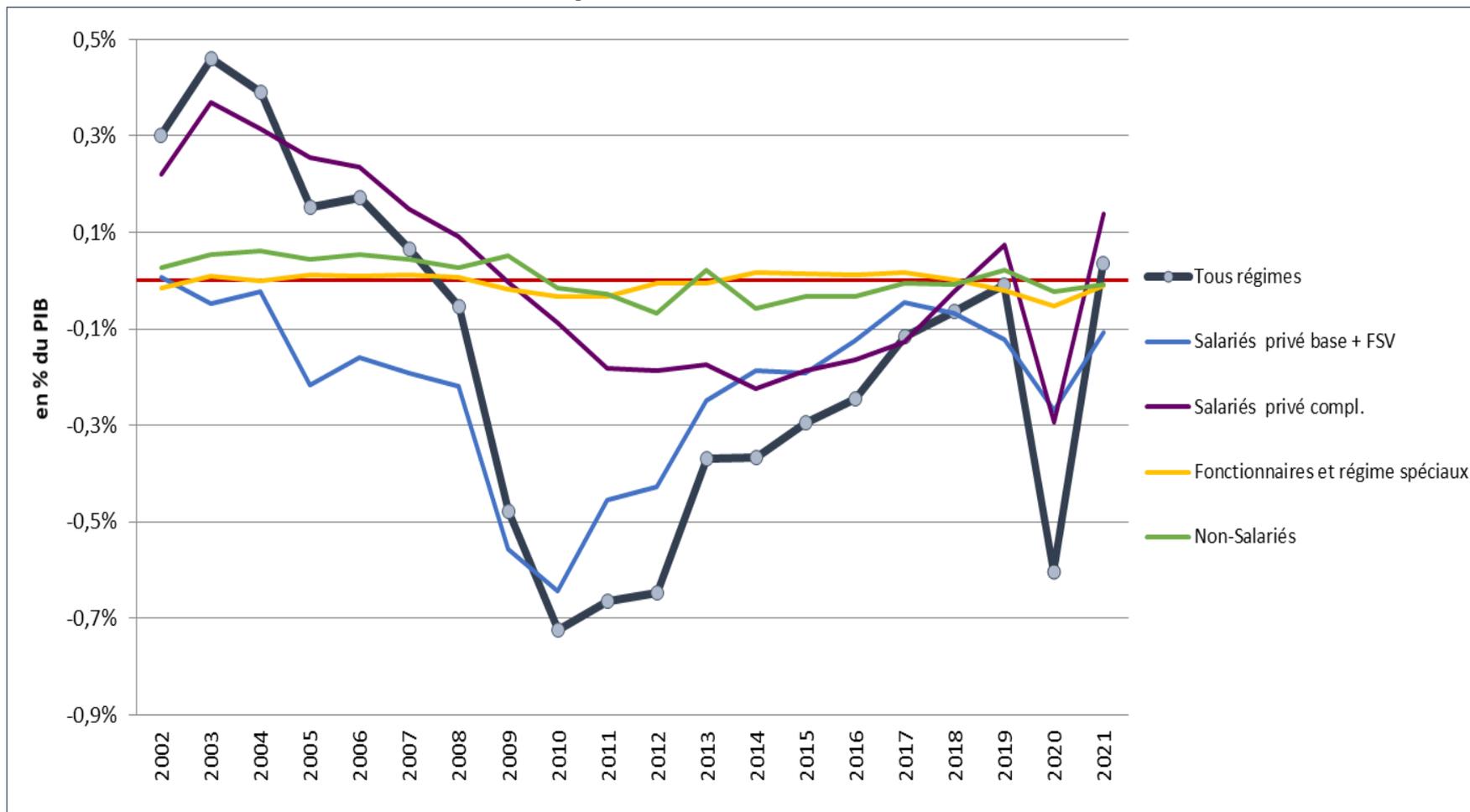


Pensions retraités / rémunérations actifs



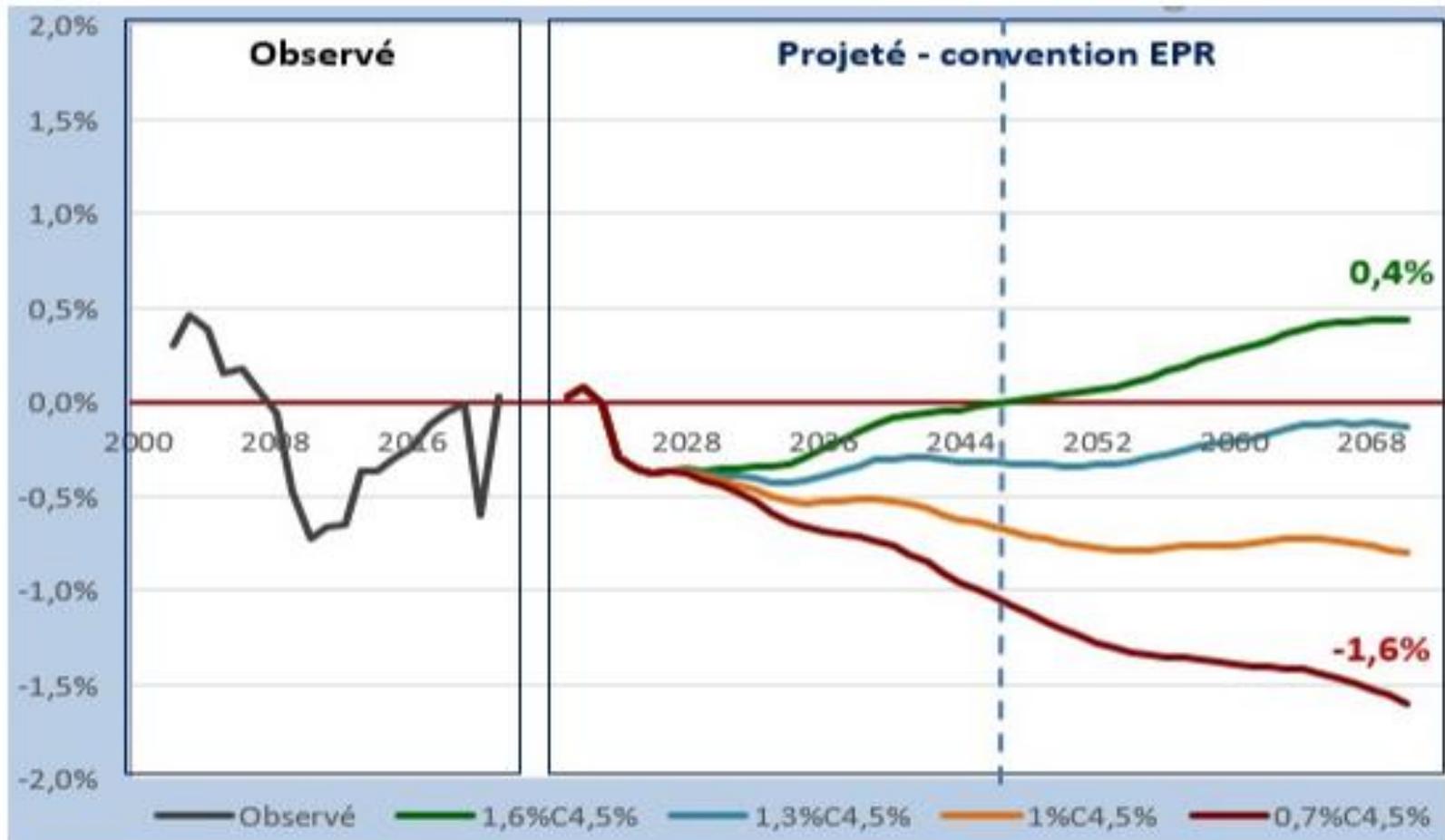
Le système de retraite est très légèrement excédentaire en 2021

Solde du système de retraite en % du PIB



Le système de retraite serait déficitaire durablement (0,1% du Pib équivaut à 2,5 Mds d'euros en 2021)

Solde du système de retraite en % du PIB



Les conditions de l'équilibre

- Equilibre si taux de dépenses (dépenses/PIB) = taux de prélèvement (ressources/PIB). Equilibre atteint en 2021 : taux de dépenses = taux de prélèvement = 13,8 %
- Or, même sous l'hypothèse d'un taux de cotisation inchangé, le taux de prélèvement est à la baisse :
 1. Le « régime » des fonctionnaires d'Etat et d'autres régimes spéciaux sont à l'équilibre selon la loi : les prélèvements sont ajustés à la dépense. Or, ces dépenses diminuent en % du PIB et en conséquence, le taux de prélèvement diminue.
 2. Le taux de cotisation CNRACL (41%) est supérieur à celui des autres régimes. Or, la part de rémunération CNRACL dans l'ensemble des rémunérations diminue. D'où la baisse du taux de prélèvement par effet structure.
 3. Les contributions Famille, UNEDIC diminuent (moins d'enfant, de chômeurs).

Le déficit : un effet ressources (taux de prélèvement) plus qu'un effet dépenses

En 2021, le système de retraite est à l'équilibre : les dépenses et les ressources représentent 13,8% du PIB.

Convention EPR

Scénario	Ecart par rapport à 2021	2027	2037	2046	2070
1,6% C4,5%	Solde	-0,4	-0,2	0,0	0,4
	Dépenses	-0,1	0,3	0,9	1,9
	Prélèvements	-0,3	-0,5	-0,9	-1,5
1,3% C4,5%	Évolution du solde	-0,4	-0,4	-0,4	-0,2
	Évolution du taux de dépenses	-0,1	0,0	0,5	1,2
	Évolution du taux de prélèvement	-0,3	-0,4	-0,8	-1,4
1,0% C4,5%	Évolution du solde	-0,4	-0,6	-0,7	-0,8
	Évolution du taux de dépenses	-0,1	-0,2	0,0	0,3
	Évolution du taux de prélèvement	-0,3	-0,3	-0,7	-1,2
0,7% C4,5%	Évolution du solde	-0,4	-0,7	-1,1	-1,6
	Évolution du taux de dépenses	-0,1	-0,5	-0,5	-0,6
	Évolution du taux de prélèvement	-0,3	-0,3	-0,5	-1,0

Retraites et finances publiques

- Même si les dépenses de retraites ne « dérapent » pas, leur évolution, sans réforme, (1,8 % par an en réel) est incompatible avec les objectifs de la politique des finances publiques
- PSTAB de 2022 (mais aussi LPFP) : réduire le déficit public (2,9% en 2027) en réduisant/stabilisant les prélèvements. L'objectif de dépenses publiques s'en déduit, elles ne doivent pas augmenter de plus de 0,6% par an en réel sur 2022-2027
- Or les dépenses de retraites représentent environ 25% des dépenses publiques. Il n'est pas possible de limiter à 0,6% la croissance de l'ensemble des dépenses publiques si les retraites (25%) augmentent trois fois plus vite.

La situation patrimoniale nette du système de retraite : 6,5 % du PIB fin 2021

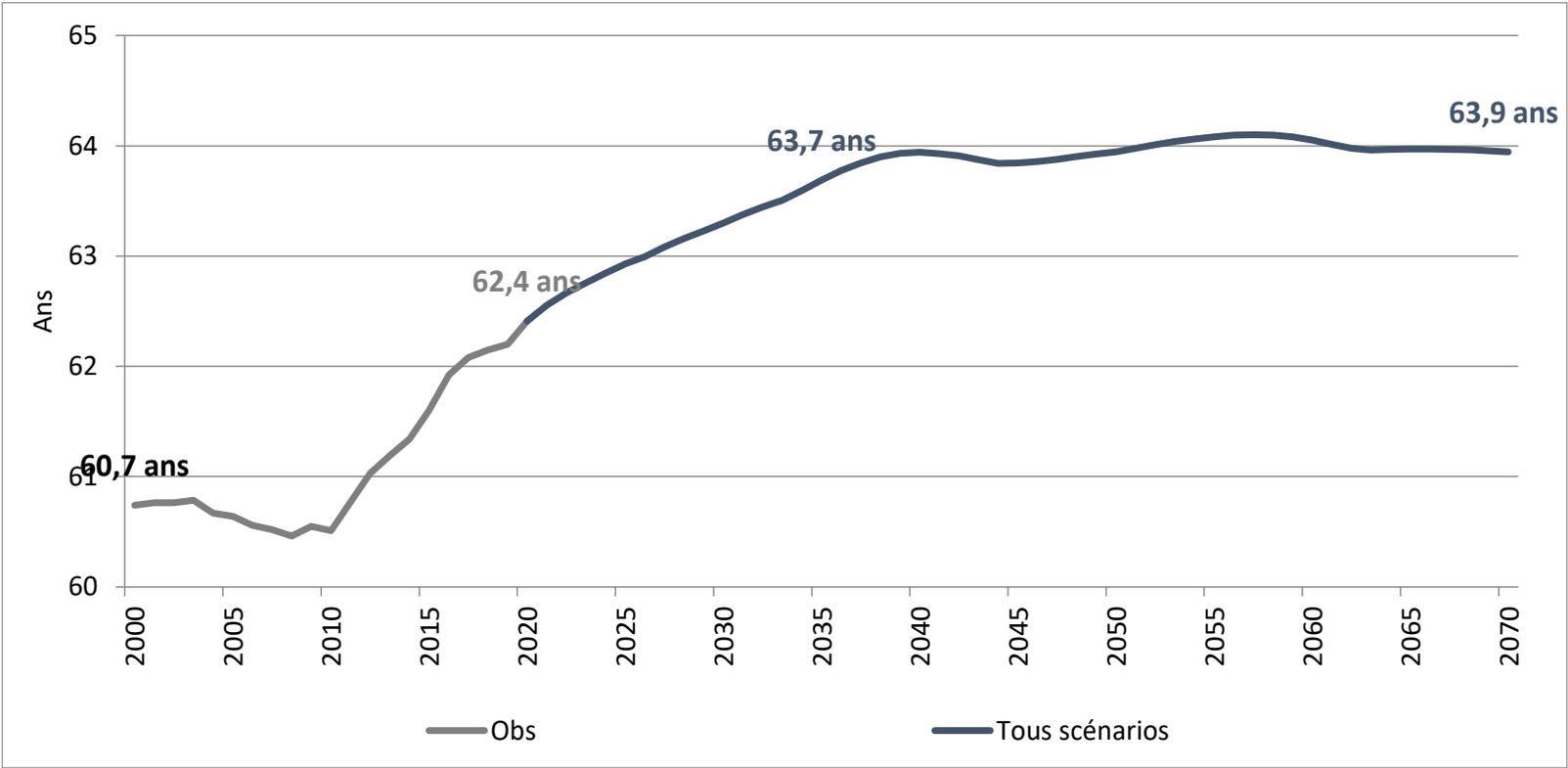
Patrimoine net des APU 375 Mds, 15% du PIB, fin 2021 (Source INSEE)

Fin 2021	En milliards d'euros	En % du PIB
Réserves des régimes en répartition (valeur de marché)	180,4	7,2%
FRR (actif en valeur de marché)	26,0	1,0%
Dette retraite à la CADES (valeur comptable)	-43,2	-1,7%
Situation patrimoniale nette du système de retraite	163,2	6,5%

Recul de l'AOD et durée de retraite

Un âge de départ à la retraite qui augmenterait sans nouvelle réforme pour atteindre 64 ans

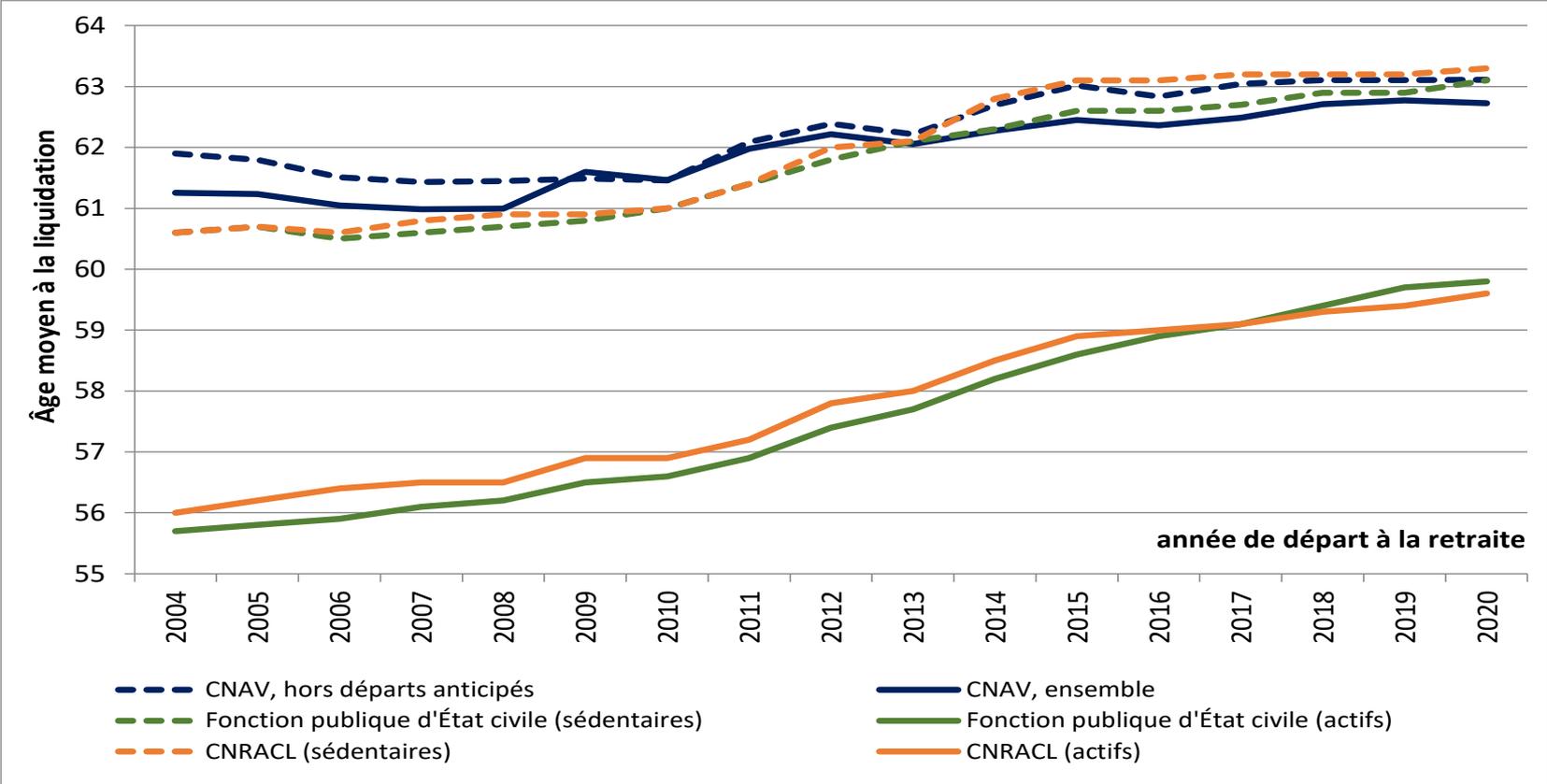
Âge conjoncturel de départ à la retraite



Sources : DREES, modèle Ancêtre et projections COR – septembre 2022.

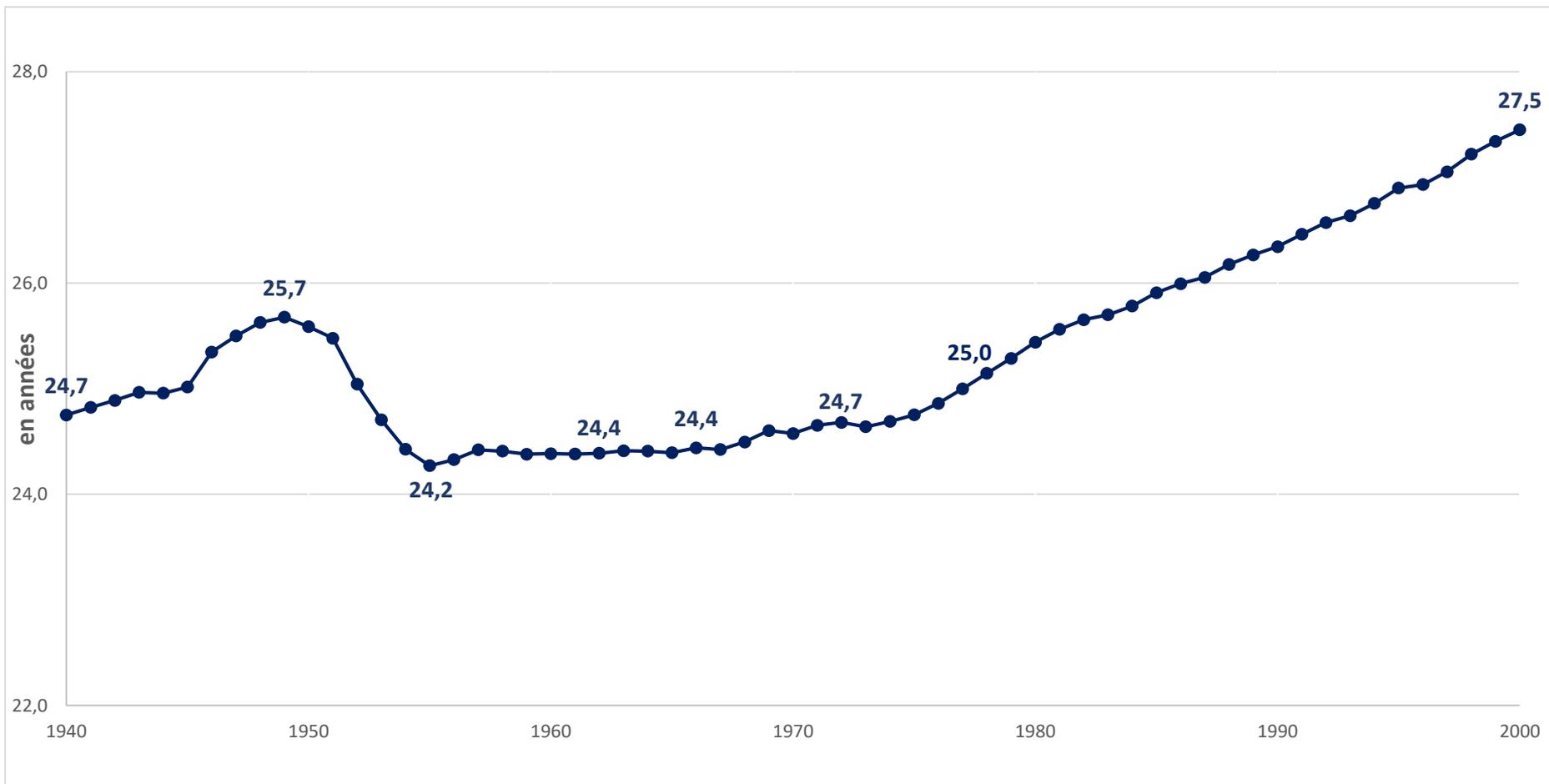
Les salariés du privé et les fonctionnaires « sédentaires » partent au même âge. Un écart important (3 ans) avec les fonctionnaires relevant des catégories « actives » (policiers, gardiens de prisons, pompiers, personnels soignants...)

Âges moyens à la liquidation des nouveaux retraités de 2004 à 2020 dans les principaux régimes



Avant réforme, la durée de retraite stagne pour les générations 1955-1975

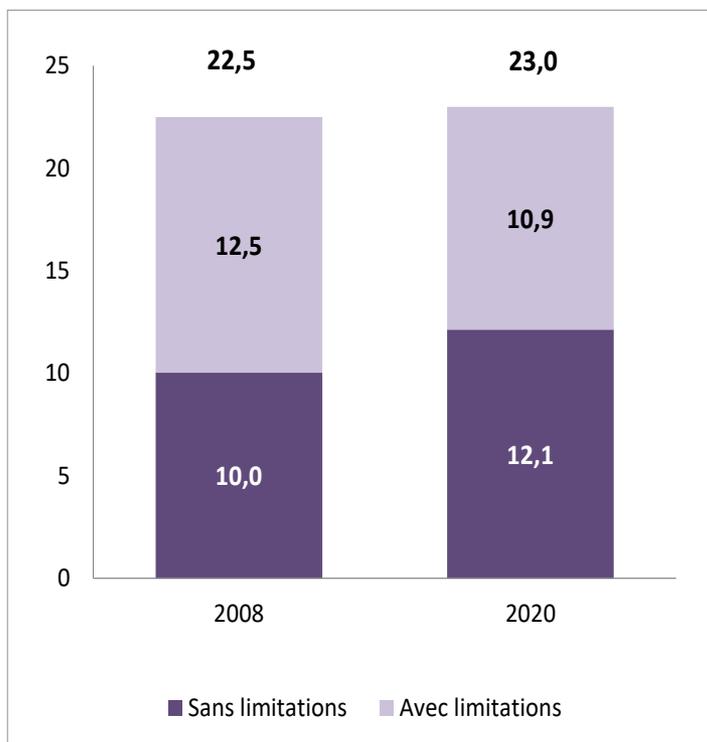
Durée moyenne de versement de la pension en année



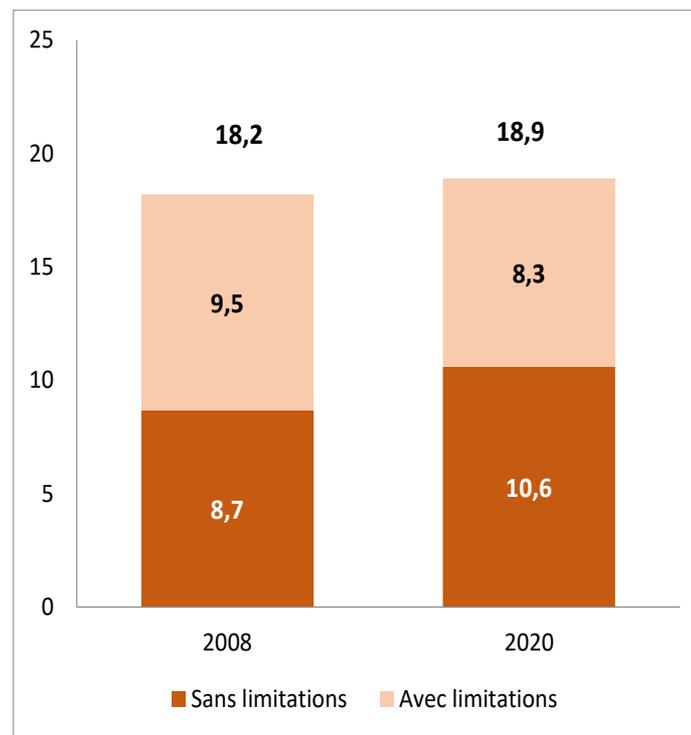
Les années de vie à la retraite sont de plus en plus des années de vie en bonne santé. Pour autant, en 2021, 17% des liquidations au titre de l'invalidité ou de l'inaptitude

Espérance de vie avec et sans limitations d'activité après 65 ans

Femmes



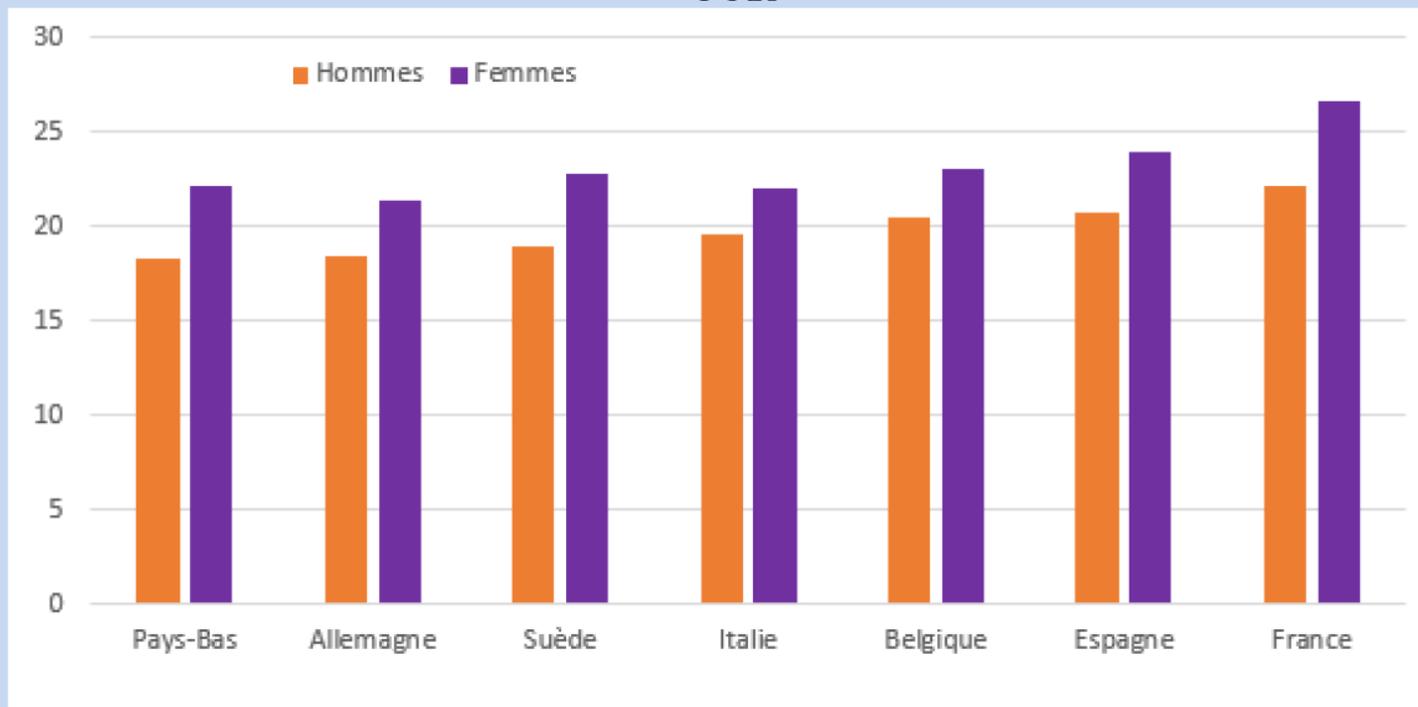
Hommes



Source : calculs DREES à partir des données de l'enquête SILC réalisée par l'INSEE pour la mesure des incapacités.

La durée de retraite est la plus longue en France : départ plus précoce et espérance de vie élevée

Figure 5.III – Durée de la retraite en années en 2019 dans les pays de l’UE suivis par le COR



Source : Commission européenne, *The 2021 Ageing Report*, mai 2021, p. 61.

Note : La durée de retraite est calculée sur la base de l'espérance de vie à l'âge effectif moyen de sortie du marché du travail, à partir des projections de population Eurostat 2015.

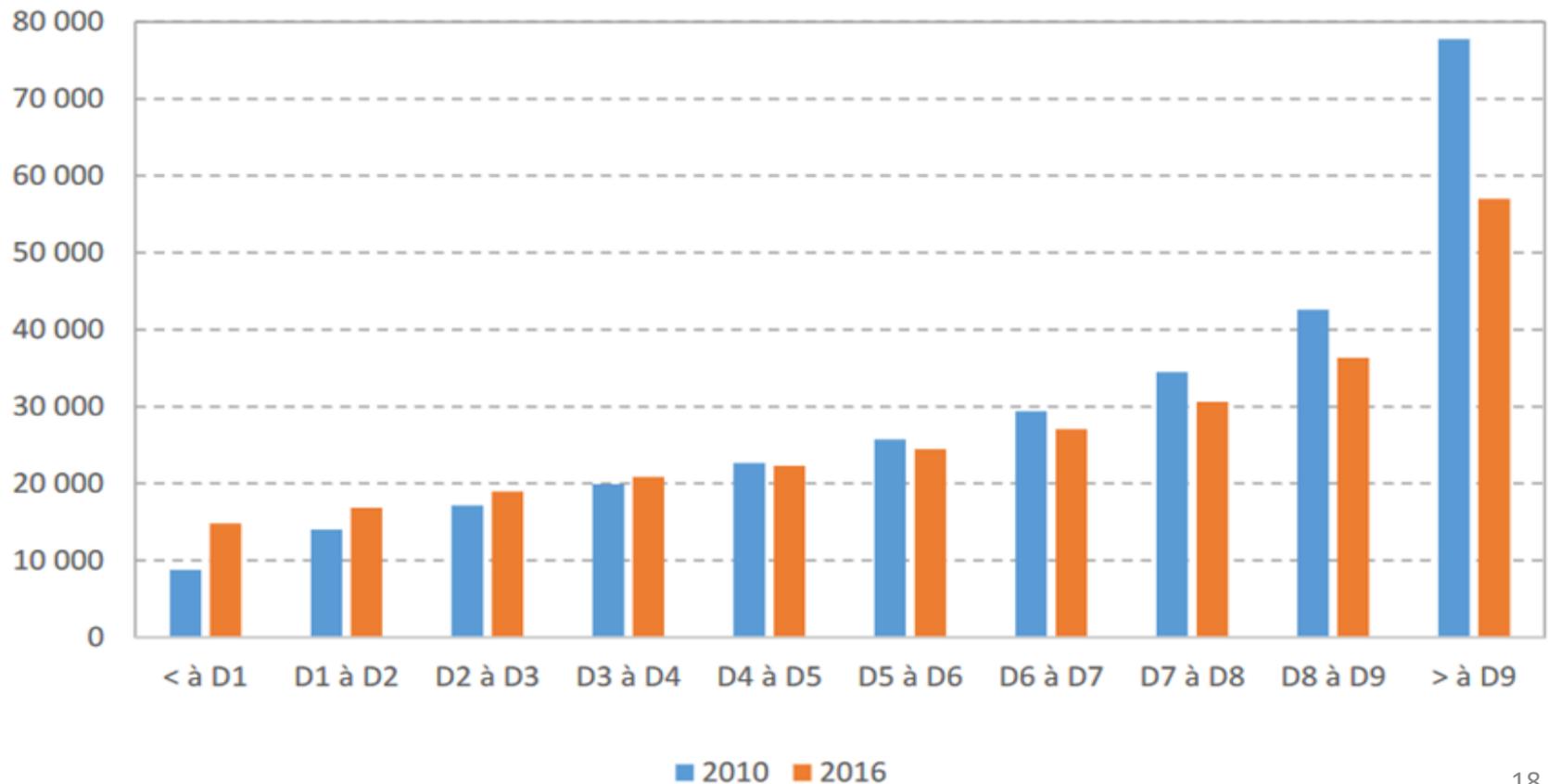
Recul de l'AOD : quels effets redistributifs?

Les effets d'un recul de l'AOD : quels effets redistributifs ?

- Le départ à la retraite n'a pas la même signification pour tous. Pour les plus aisés, diminution du niveau de vie, pour les plus modestes augmentation du niveau de vie. Parmi les plus modestes, une part importante d'inaptes/invalides non concernés par la réforme.
- Les effets sont différenciés selon l'espérance de vie : si espérance de vie élevée, une réduction d'un an de retraite a moins de poids que si espérance de vie courte et l'assuré bénéficie pendant plus longtemps d'une pension plus élevée.
- Or l'espérance de vie relève d'un aléa individuel mais avec des régularités statistiques notamment lien espérance de vie/ niveau de vie.

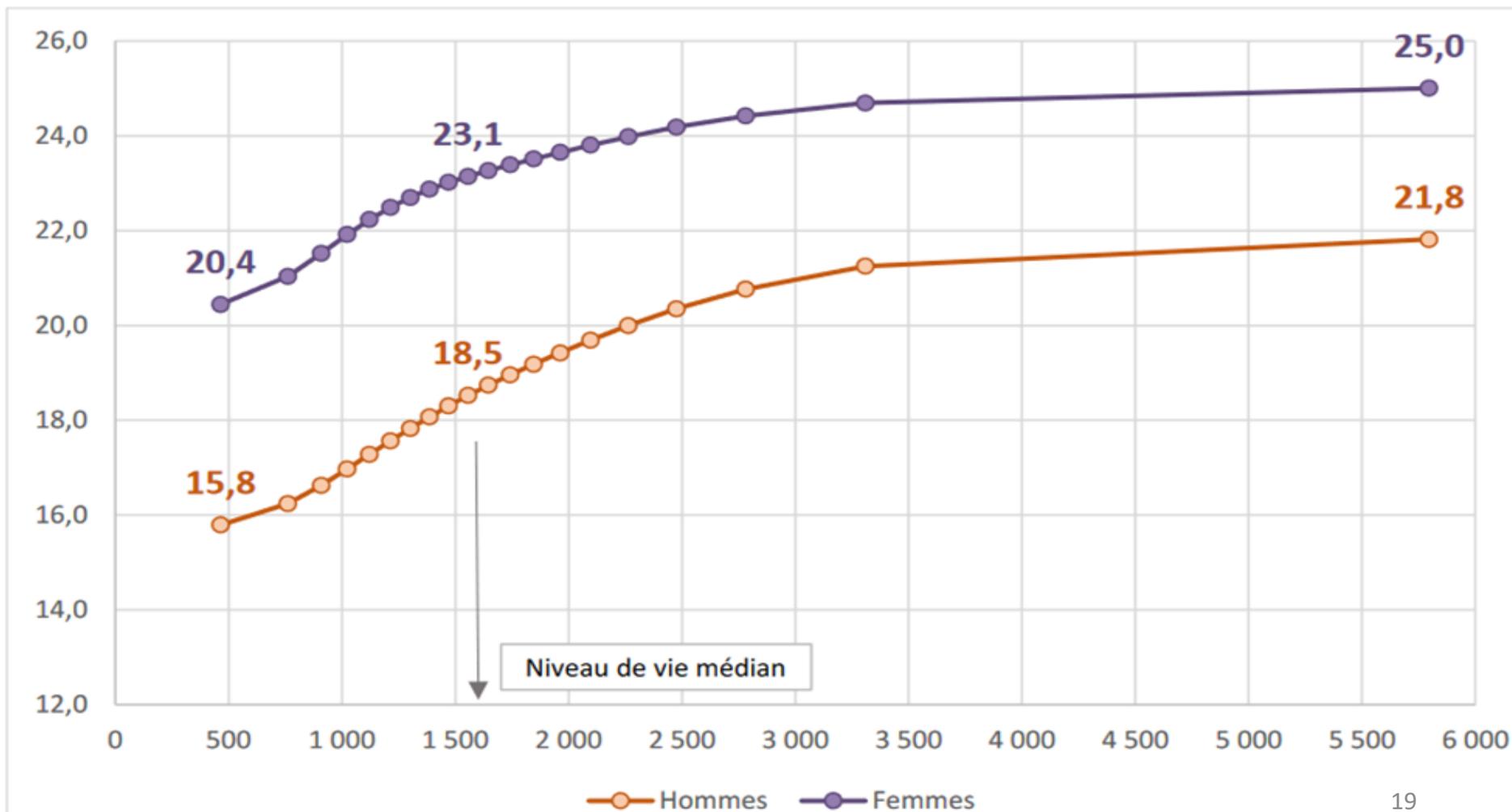
Pour les plus modestes, à la différence des plus aisés, le passage à la retraite améliore le niveau de vie

Niveau de vie moyen en 2010 et en 2016 des personnes parties à la retraite en 2013 (euros 2015)



Les écarts d'espérance de vie et donc les espérances de vie à la retraite selon le niveau de vie sont importantes (sauf corrections par le système de retraite)

Espérance de vie à 65 ans par sexe et niveau de vie mensuel



Les effets de la réforme

Le recul de l'AOD se traduit pour certains par un recul de l'âge de départ à la retraite. Ceux qui auraient pu accéder au taux plein avant le nouvel âge d'AOD (ils satisfont avant le nouvel âge d'AOD aux conditions de durée d'assurance, personnes ayant commencé à travailler tôt **et** ayant eu des carrières continues et/ou qui ont validé des trimestres au titre de la solidarité ou des MDA). Ce report de l'âge entraîne en règle générale, la perception d'une pension plus élevée mais avec de fortes différences selon les situations.

L'accélération de la montée en charge des exigences en matière de durée d'assurance se traduit pour certains (sur les génération 61-73) par un report de l'âge de départ et pour d'autres par une minoration de la pension (la proratisation s'effectue plus rapidement sur 43 ans qu'avant la réforme pour les personnes qui n'ont pas une carrière complète cotisée).

Attention aux associations intuitives, ceux qui ont des carrières longues sont les personnes modestes (entrée précoce sur le marché sans études), ceux qui ont des carrière plus courtes sont des personnes aisées (entrée tardive sur le marché du travail après les études). Réalité plus complexe : carrière longue suppose aussi carrière continue et souvent associée à progression sociale, les plus modestes sont souvent ceux dont les carrières sont hachées (qu'ils soient entrés tôt ou tard sur le marché du travail....).

Les effets de l'AOD : quels effets redistributifs ?

Illustration des effets différenciés d'un report de deux ans de l'AOD pour des cas types à carrière continue de la génération 1965 (durée d'assurance exigée de 43 ans pour le taux plein)

Situation sans report de l'AOD : A a commencé à travailler à 22 ans, il obtient le taux plein à 65 ans. B est salarié du privé, il a commencé à travailler à 20 ans, il obtient le taux plein à 63 ans. B' est dans la même situation sauf qu'il est fonctionnaire.

Après réforme :

- A n'est pas impacté par la réforme, sauf perte de la liberté de liquider avec décote. Mais si A est une femme elle peut être impactée si enfants et MDA.
- B doit travailler un an de plus. Il obtient une meilleure retraite AGIRC-ARRCO (AA) car plus de cotisations et donc plus de points, sa retraite RG est inchangée (bornage à 1 du coef. de proratisation) sauf si ces deux années supplémentaires ont une influence sur le SAM des 25 meilleures années (influence positive possible mais limitée). Part de la retraite AA déterminante dans le bilan de l'opération.
- B' doit travailler un an de plus. Ces deux années ne lui donnent aucun droit supplémentaire du fait du « bornage à 1 » (sauf RAFP). Influence forte de sa trajectoire pendant l'année supplémentaire du fait de la liquidation sur 6 derniers mois : si promotion, retraite augmentée ; si pas de promotion et gel du point, retraite réduite.

Les effets d'un recul de l'AOD : quels effets redistributifs?

Illustration précédente, limitée à des carrières continues, montre combien il est difficile de se représenter les effets de la réforme.

Une manière d'établir un bilan complet de l'opération au plan financier : estimer le montant total des prestations retraite perçues par les assurés sur tout leur cycle de vie (effet moins de durée de retraite et effet pensions majorées).

Une estimation de ce type a été réalisée par la DREES pour la réforme de 2010 (report de deux ans de l'AOD) pour les assurés des générations 1960 et 1980 (H et F) en fonction des niveaux de revenu.

Elle fait apparaître des effets antiredistributifs : le bilan est plus défavorable pour les catégories modestes que pour les catégories aisées. Les femmes perdent plus que les hommes (Gen 60).

Estimation sur réforme 60-62 ans pas directement transposable 62-64 mais a priori mécanismes similaires. Une différence fondamentale toutefois, l'AOD pour invalidité/inaptitude n'est pas modifié dans la réforme 2022.

Une étude de même nature serait utile dans le débat public sur la réforme... Les effets anti-redistributifs du recul de l'AOD peuvent être compensés par d'autres mesures (mesures petites pensions...)

Pension moyenne tous régimes cumulée sur le cycle de vie de la génération 1960 Hommes et Femmes

	Ensemble					
	Hors emploi	Q1	Q2	Q3	Q4	Ens.
Fermeture départ anticipé pour les parents de 3 enfants dans la Fonction publique	0,0%	0,1%	0,1%	0,3%	0,2%	0,2%
Départ anticipé	0,0%	0,0%	-0,1%	-0,1%	0,0%	-0,1%
Relèvement de l'âge d'ouverture des droits à 62 ans	-2,1%	-2,8%	-2,7%	-1,9%	-0,8%	-1,7%
Relèvement de l'âge d'annulation de la décote à 67 ans	-5,4%	-1,8%	-0,5%	-0,3%	-0,9%	-1,0%
<i>Total réforme 2010</i>	<i>-7,4%</i>	<i>-4,6%</i>	<i>-3,2%</i>	<i>-2,1%</i>	<i>-1,6%</i>	<i>-2,6%</i>

Pension moyenne tous régimes cumulée sur le cycle de vie de la génération 1980 Hommes et Femmes

	Ensemble					
	Hors emploi	Q1	Q2	Q3	Q4	Ens.
Fermeture départ anticipé pour les parents de 3 enfants dans la Fonction publique	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Départ anticipé	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Relèvement de l'âge d'ouverture des droits à 62 ans	-1,8%	-0,8%	-0,2%	-0,4%	0,7%	0,0%
Relèvement de l'âge d'annulation de la décote à 67 ans	-5,0%	-2,4%	-0,9%	-0,3%	-0,5%	-0,9%
<i>Total réforme 2010</i>	<i>-6,7%</i>	<i>-3,2%</i>	<i>-1,1%</i>	<i>-0,6%</i>	<i>0,3%</i>	<i>-0,8%</i>

➤ Tableau A1 1 • Variation de chaque composante de la pension cumulée sur le cycle de vie consécutive au passage de l'âge d'ouverture des droits de 60 à 62 ans, pour la génération 1980

		Durée	Minima	Salaire de référence	Points	Taux de liquidation	Taux de proratisation	Autres	Total
Ensemble des assurés		-2,6%	0,0%	0,5%	0,6%	0,5%	0,9%	0,0%	-0,1%
SEXE	Hommes	-1,9%	0,0%	0,3%	0,6%	0,4%	0,6%	0,0%	0,1%
	Femmes	-3,3%	0,0%	0,7%	0,6%	0,6%	1,1%	0,0%	-0,2%
Quartile de salaire	Hors emploi	-4,3%	0,2%	0,1%	0,0%	1,7%	0,7%	0,0%	-1,7%
	Bas salaires (Q1)	-3,1%	0,2%	0,4%	0,3%	0,3%	0,9%	0,0%	-1,0%
	Salaires moyens-bas (Q2)	-3,1%	0,0%	0,5%	0,5%	0,2%	0,9%	0,0%	-1,0%
	Salaires moyens-hauts (Q3)	-2,6%	0,0%	0,7%	0,5%	0,3%	0,9%	0,0%	-0,2%
	Salaires hauts (Q4)	-2,1%	0,0%	0,5%	0,8%	0,7%	0,9%	0,0%	0,7%

Champ : Ensemble des retraités de la génération 1980 y compris versement forfaitaire unique.

Sources : EIC2009, modèle TRAJECTOIRE, DREES. Scénario macroéconomique B du COR de la séance de décembre 2014.

Pour les individus, sur l'ensemble de leur période de retraite, plusieurs effets se conjuguent :

- Le relèvement de l'AOD a un **effet négatif net sur la durée de retraite**
- Il a en revanche un **effet positif sur les déterminants du montant de pension** : salaire de référence, nombre de points, coefficients de proratisation
- **L'effet global est finalement quasi-nul**
- ... mais il varie fortement selon le niveau de revenu

Recul de l'AOD : emploi des seniors

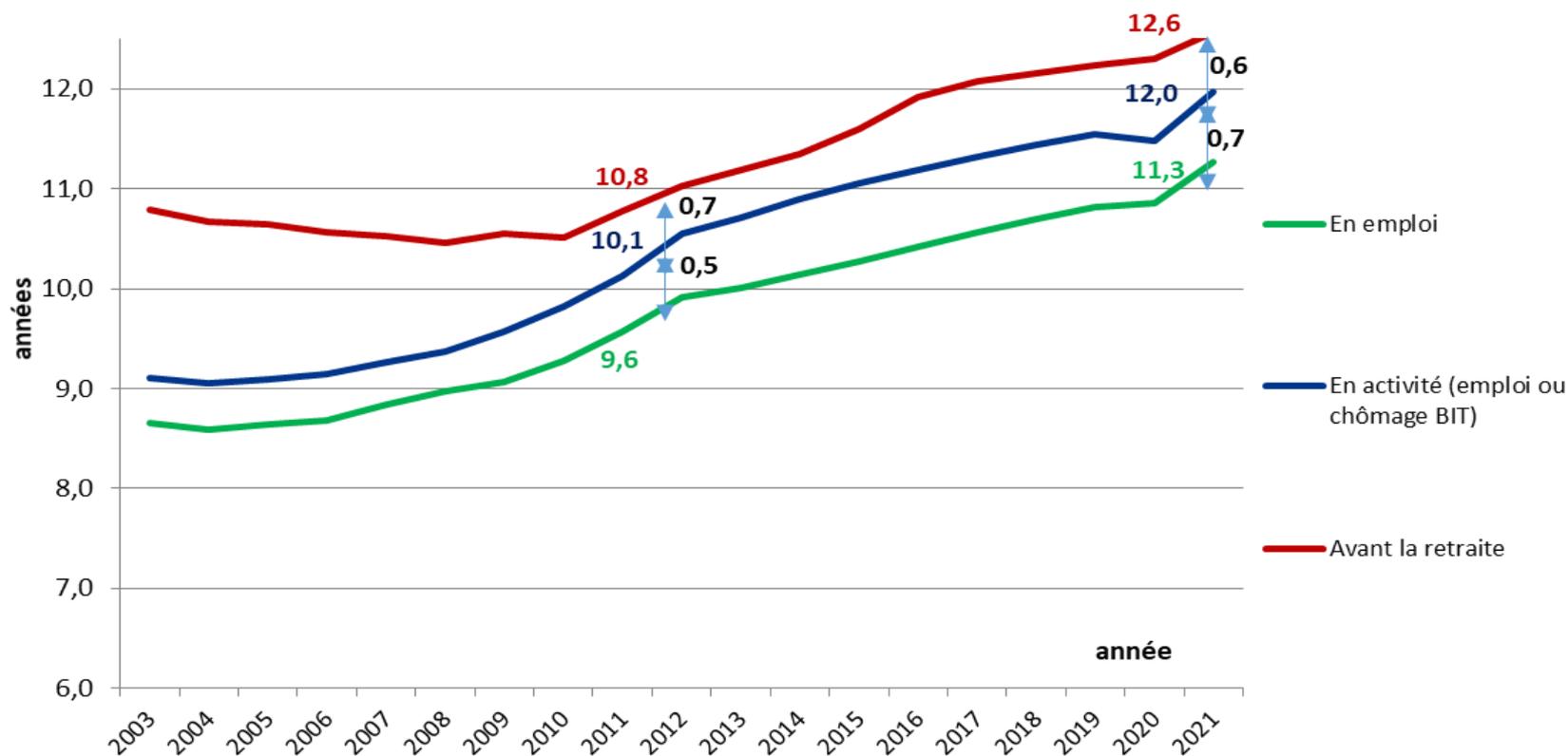
Les effets d'un recul de l'AOD : effet sur l'emploi des seniors

Le recul de l'âge de la retraite entraîne, **en moyenne**, pour les seniors, un recul de l'âge de sortie de l'emploi et de l'âge de sortie d'activité.

Pour l'essentiel, le recul de l'âge de la retraite déplace le problème de l'emploi des seniors, à des âges plus élevés, mais ne l'aggrave pas.

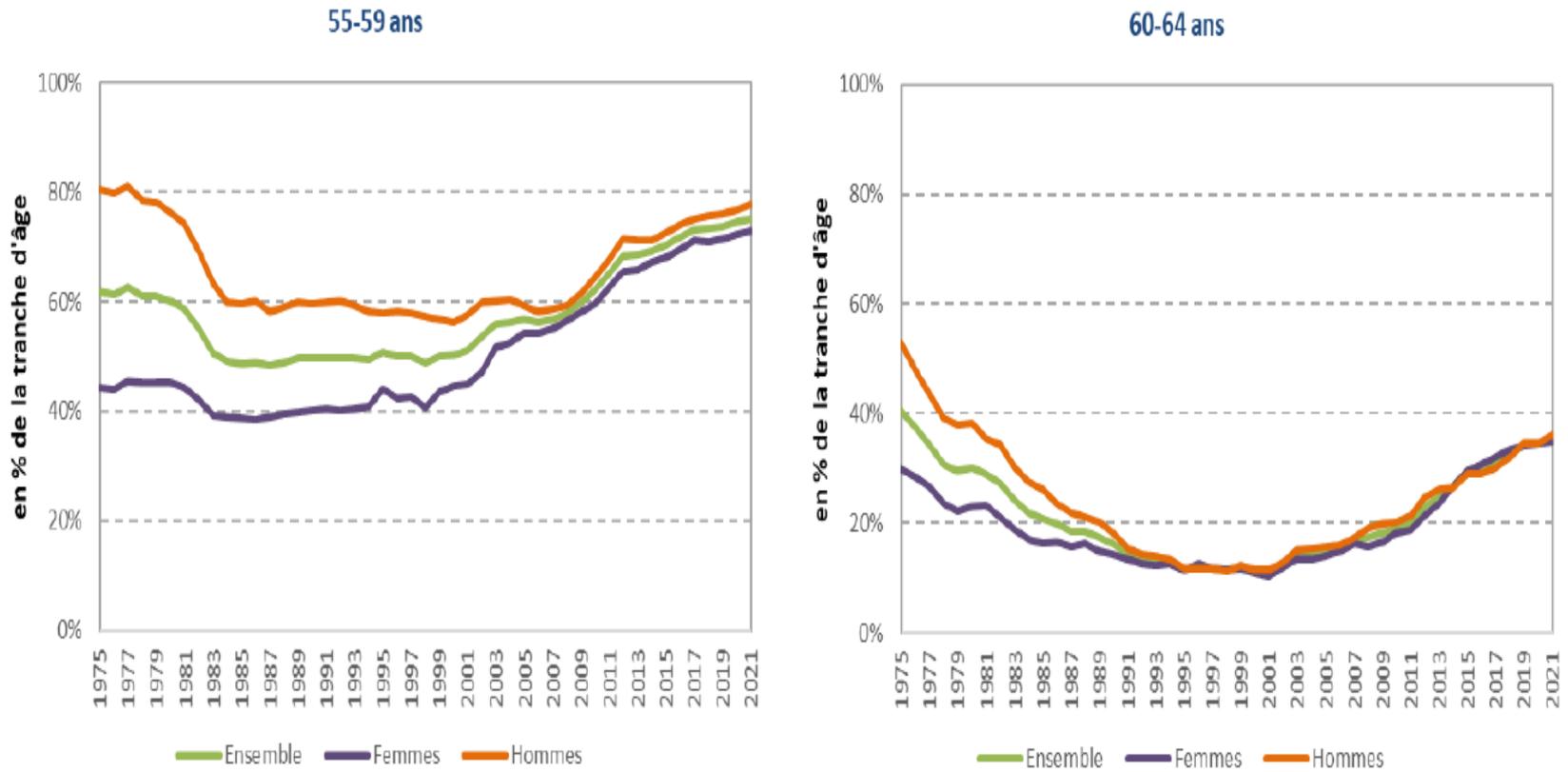
Depuis 2011, des évolutions très voisines de l'âge de départ, de l'âge de cessation d'activité et de l'âge de sortie de l'emploi. Le report de l'âge de la retraite déplace le problème de l'emploi des seniors mais ne l'aggrave pas.

Durées moyennes en activité, en emploi et avant la retraite entre 50 et 69 ans
(personnes en emploi à 50 ans)



Le taux d'emploi augmente aux âges élevés en lien avec le report de l'âge légal

Figure 5.1 - Taux d'emploi des 55-64 ans par tranche d'âge quinquennal



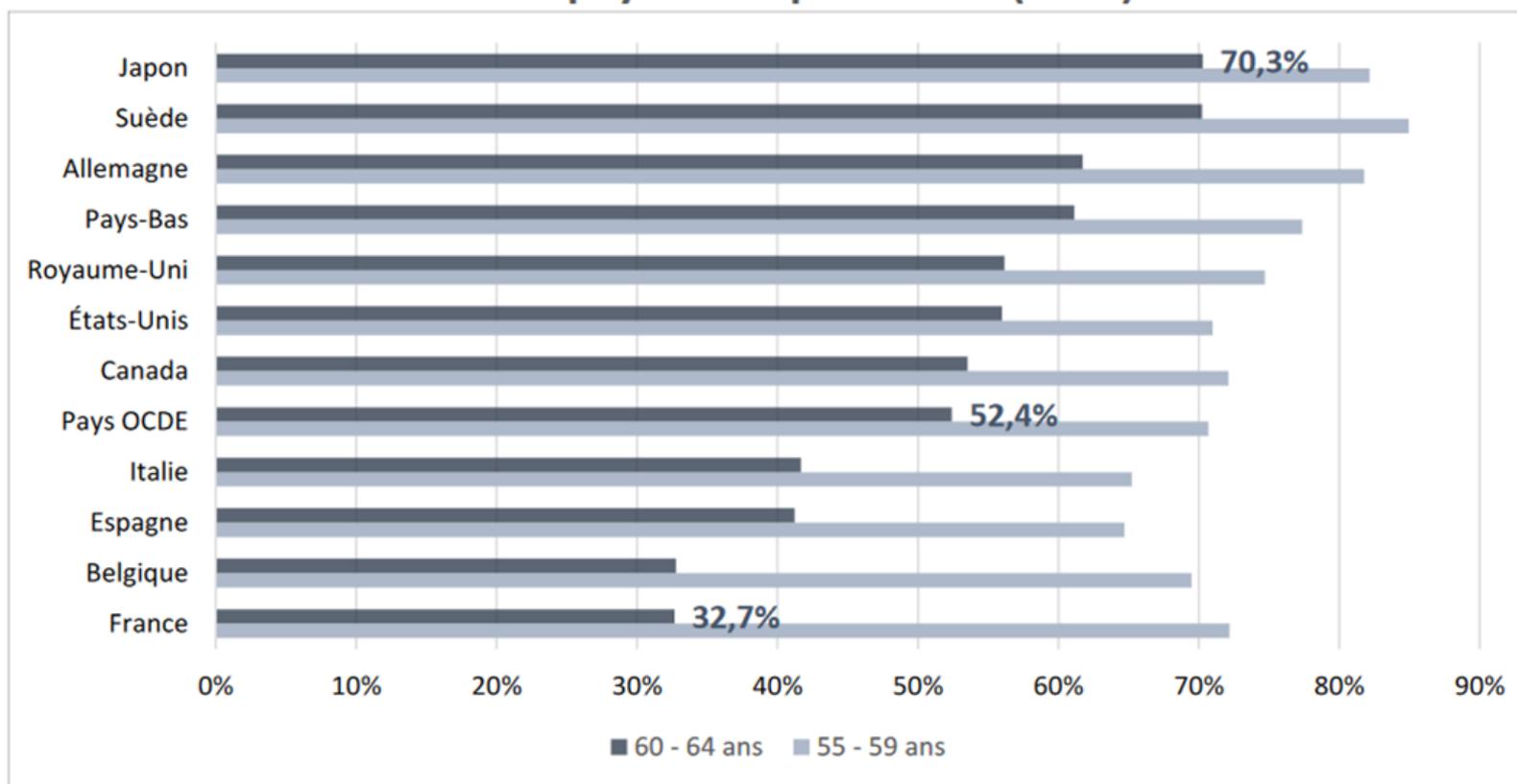
Deux tiers des actifs à 50 ans sont en emploi au moment du départ à la retraite

Proportion d'assurés ayant validé des trimestres l'année même ou l'année précédant le départ en retraite (Base CNAV, année 2020)

<i>Validation au titre de :</i>	Ensemble des assurés	Assurés en emploi à 50 ans
l'emploi	57%	66%
du chômage	11%	11%
de l'invalidité	7%	5%
de la maladie	1%	1%
Aucun trimestre validé	25%	16%

Le taux d'emploi des 60-64 ans reste inférieur en France à celui des autres pays

Taux d'emploi des travailleurs seniors selon l'âge en 2019
dans les pays suivis par le COR (en %)



Source : OCDE, Labour Force Statistics.

Recul de l'AOD : effets sur le PIB ?

Les effets d'un recul de l'AOD : impact global économies prestations et surcroît de cotisation/PIB

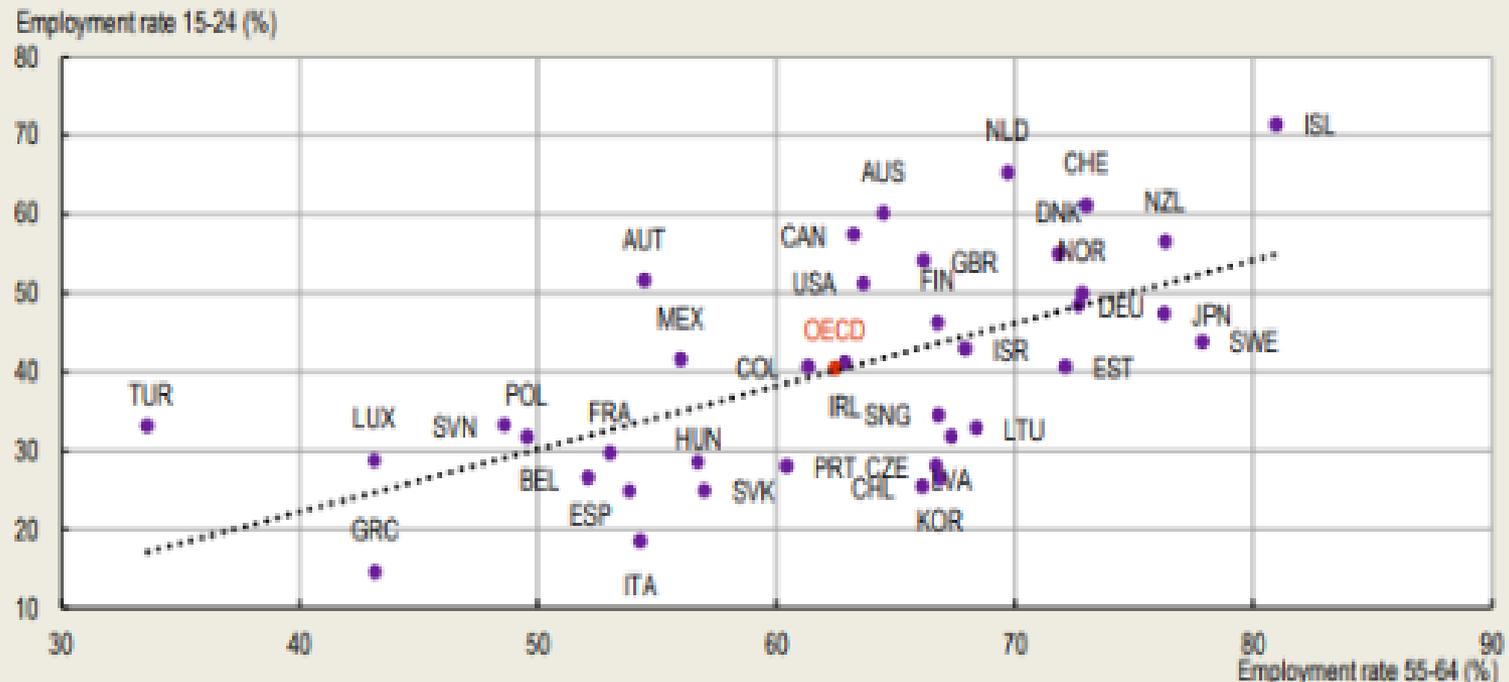
Un recul de l'AOD devrait se traduire par un surcroît de richesse produite. Il conduit en effet des personnes âgées à travailler plus qu'elles ne l'auraient fait sans réforme. Ce surcroît de richesse profite aux personnes qui travaillent plus (salaires plutôt que retraite, pensions plus élevées) et à la collectivité (moins de dépenses de transfert, plus de cotisations sociales et d'impôts).

Mais la question se pose de l'effet du maintien en emploi de seniors sur l'embauche et la rémunération des plus jeunes.

Distinction court terme/long terme.

A long terme, consensus, le travail n'est pas « un gâteau que l'on partage », le travail des seniors n'est pas « l'ennemi » de l'emploi des plus jeunes.

En 2019, les taux d'emploi des seniors et des jeunes sont positivement corrélés



Note: The OECD is an unweighted average.

Source: OECD database on *Labour Market Statistics by sex and age - indicators: employment-population ratios*, <http://stats.oecd.org/Index.aspx?QueryId=64196> (accessed on 3 November 2020) and the Ministry of Manpower, <https://stats.mom.gov.sg/Pages/EmploymentTimeSeries.aspx> for Singapore.

StatLink  <https://stat.link/27cvsf>

Les effets d'un recul de l'AOD : impact global économies prestations et surcroît de cotisation/PIB

A court terme : un report de l'âge de l'AOD est un « choc positif » sur l'offre de travail. Plus de population active car maintien en emploi de personnes âgées. D'où interrogation sur la capacité de la demande de travail à s'ajuster... Effets d'éviction sur embauche et rémunération des plus jeunes ?

Dépend de la conjoncture : taux de chômage, métiers en tension... Les personnes âgées qui seront maintenues en emploi sont-elles employées dans les métiers en tension...

Les effets d'un recul de l'AOD : impact global économies prestations et surcroît de cotisation/PIB

Approche micro-économique.

Certaines études micro-économiques mettent en lumière des effets d'éviction. Les entreprises sont contraintes de conserver des salariés âgés aux salaires relativement élevés et réagissent en réduisant les embauches/limitant les progressions de salaire.

Dans les administrations publiques (gestion des effectifs dans le cadre d'un plafond d'emploi) tout maintien en poste d'un travailleur âgé se traduit par l'éviction d'un plus jeune (effet d'éviction à absorber par le secteur privé).

Approche macro-économique.

Modèles de bouclage macroéconomique (Mésange/Trésor, OFCE) concluent à un effet récessif à court/moyen terme : augmentation du chômage puis modération des salaires avant retour progressif à l'équilibre.

Depuis 2022, Le Trésor récuse la pertinence du modèle Mésange pour modéliser un recul de l'âge et privilégie une « méthode comptable » qui aboutit à des résultats bien plus favorables.

Les effets d'un recul de l'AOD : impact global économies prestations et surcroît de cotisation/PIB

Controverse qui mériterait approfondissement car elle aboutit à des résultats fortement contrastés.

Un recul de l'AOD de deux ans au rythme de trois mois par an améliore le solde public à l'horizon de cinq ans de 0,1% du PIB (soit environ 2,5 Mds € valeur 2021) si l'on se réfère au modèle Mésange, de 0,6% du PIB (soit environ 15 Mds €) si l'on adopte la « méthode comptable », respectivement le PIB de 0 % ou de 0,9%. A 10 ans, les écarts se réduisent mais restent significatifs.

	Approche comptable		Approche keynésienne (Mésange, 2016)	
	5 ans	10 ans	5 ans	10 ans
Surcroît emploi (milliers)	240	390	60	260
Surcroît de PIB induit (en %)	0,9	1,4	0,0	0,3
Solde des retraites (% du PIB)	0,3	0,5	0,2	0,4
Surcroît de dépenses autres risques (% du PIB)	0,1	0,2	-	-
Surcroît de recettes, hors cotisations retraites (% du PIB)	0,4	0,6	-	-
Soldes toutes APU (% du PIB)	0,6	0,9	0,1	0,4

Données correspondant, dans les 2 cas, à une réforme de décalage de l'âge d'ouverture des droits de 62 à 64 ans, au rythme de 3 mois par génération.

Les effets d'un recul de l'AOD : impact global économies prestations et surcroît de cotisation/PIB

Pour l'instant, on dispose (dossier de presse) d'un bilan financier de la réforme sur le périmètre retraite : effet à 2030 des mesures AOD et durée d'assurance 17,7 Mds – Mesures d'accompagnement 4,8 Mds + Transfert cotisations AT/MP 0,8 Md

Mais :

1) dans effet mesures pas de distinction entre effet moins de prestations et effet plus de cotisations retraites (avec hypothèses macro sous-jacentes pour les cotisations, cf. 4)

2) pas de prise en compte des réactions plausibles des régimes excédentaires notamment AGIRC-ARRCO.

3) bilan financier limité au périmètre retraite alors que la réforme a nécessairement des effets plus larges : dépenses induites hors retraite (invalidité, chômage, RSA...) et ressources supplémentaires hors retraite (autres cotisations, CSG, IR, TVA...)

4) pas de quantification des effets macroéconomiques (Chômage, Salaire, RDB...).

Estimation de l'effet PIB dans l'EI : + 1,1% en 2030.

Recul de l'AOD : effets sur le bien-être?

Les effets d'un recul de l'AOD : impact sur le bien-être

L'appréciation de la pertinence d'un recul de l'AOD ne peut se limiter à ses effets sur le solde retraite, le solde public et ou le PIB.

Elle doit s'apprécier en considérant l'effet sur le bien-être. Or la richesse (les revenus, le PIB) est une composante essentielle du bien-être mais celui-ci dépend aussi de la santé et du temps libre/disponible.

A cet égard, un recul de l'AOD aura :

- un effet positif sur les revenus et la richesse : on travaillera plus et donc on « gagnera » plus
- un effet sur la santé délicat à déterminer : controverses académiques sur les effets d'un report de l'âge sur la santé, effets éventuellement différenciés selon les caractéristiques de l'emploi occupé
- un effet négatif sur le temps disponible (repos, loisir, travail non rémunéré) : on travaillera plus...

Pas de comptabilité du bien-être qui permettrait d'établir un bilan. D'ailleurs le bilan bien-être dépend pour chacun de la situation (emploi occupé...) et des préférences (travail/revenu vs loisir).

Les effets d'un recul de l'AOD : impact sur le bien être

Mais ce n'est pas parce que l'on ne dispose pas d'une comptabilité du bien être qu'il faut borner la discussion à ce que l'on peut compter (et encore...) : le solde des retraites, le PIB.

Une approche en termes de « valeur » (valeur travail, il faut travailler plus), de résultats économiques au sens restreint (on va gagner plus) devrait être complétée par une approche en termes de bien-être (vraie approche économique). Le temps disponible aux âges élevés (âges où travailler devient, du moins pour certains, plus difficile) procurent du bien-être.

« Ce qui compte ne peut pas toujours être compté, ce qui peut être compté ne compte pas toujours » Attribué à Einstein.